



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **vendredi 28 juin 2019**, à 15 heures, dans les locaux de la Boîte, dans la commune des Voivres, sous la présidence de Monsieur Michel FOURNIER, Président du GAL du Pays d'Épinal.

SONT PRÉSENTS :

Au titre du Collège Public - 8 présents, 7 voix délibératives

NOM Prénom	Structure représentée
BLERON Laurent	ENSTIB
DAGNEAUX Denis	Office National des Forêts
DUBOIS Gilles	PETR Pays d'Épinal
FOURNIER Michel	Communauté d'agglomération d'Épinal
MAROT Joël	Communauté d'agglomération d'Épinal
MEAUSOONE Pierre-Jean	LERMAB
TAVERNIER Christine	Office de tourisme CA Epinal
VILMAR Patrick	Communauté d'agglomération d'Épinal

Au titre du Collège Privé - 10 présents, 10 voix délibératives

NOM Prénom	Structure représentée
COLIN Roger	Association des communes forestières
COURTOIS Michel	Syndicat des propriétaires forestiers
GREVISSE Delphine	Fédération BTP 88
KUHN Michel	Norske Skog
LACOMBE Sylvain	Association « Aux sources de Saône et Meuse »
LEGROS Gwendoline	FIBOIS Grand Est
PRUVOT Patrick	CRITT Bois
SAUNIER Lydie	Chambre d'Agriculture des Vosges
THOMAS Raymond	Epinal Golbey Développement
VALENTIN Mansuy	Association Xertinoise des Entrepreneurs

SONT EXCUSÉS :*Au titre du Collège Public*

NOM Prénom	Structure représentée
CLOQUARD Adrien	CC Région de Rambervillers
COLIN Gérard	Communauté d'agglomération d'Epinal
DESVERNES Yves	CC Vosges Côté Sud-Ouest
DREVET Gilles	Maison de l'Emploi
DULOT Frédéric	Communauté d'agglomération d'Epinal
EYMARD Philippe	PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges
FERRY Martine	CC Région de Rambervillers
GAILLOT Thierry	Communauté d'agglomération d'Epinal
GERARD Alain	CC Région de Rambervillers
GIMMILLARO Martine	Conseil départemental des Vosges
MARCOT Véronique	Communauté d'agglomération d'Epinal
MOMON Dominique	Conseil départemental des Vosges
MOUGEL Eric	ENSTIB
NEGRINAT Catherine	CRPF
SALQUEBRE Bernard	CC Vosges Côté Sud-Ouest
THIEBAUT Maxime	Office de tourisme CA Epinal
THIERY François	CC Vosges Côté Sud-Ouest
VILLEMIN Yannick	Communauté d'agglomération d'Epinal
VITU Cyril	CRPF

Au titre du Collège Privé

NOM Prénom	Structure représentée
BARBIER Jean-Michel	Fédération BTP 88
BARLIER Aude	EGGER
BASTIEN Yves	Association des communes forestières
BOYANCE Yannick	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
HOUILLON Jean-François	CAPEB
HOUOT Angélique	CAPEB
JACQUET Alain	Forêts & Bois de l'Est
JOLY Jean-Claude	Chambre de Commerce et d'Industrie
LACROIX Jean-Louis	Chambre d'Agriculture des Vosges
LECOMTE Jean-François	Epinal Golbey Développement
MARTINEZ Jérôme	FIBOIS Grand Est
MATHIEU Benjamin	Syndicat des Scieurs et exploitants forestiers
MATHIEU Eric	Association Xertinoise des Entreprenants
ORIEL Gérald	Syndicat des Scieurs et exploitants forestiers
PERRIN Roger	Syndicat des propriétaires forestiers
PETIT Julien	Forêt et Bois de l'Est
PIRODDI Béatrice	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
REID Guido	EGGER
RENAUD Stéphanie	ViàVosges
RENAULD Dominique	ViàVosges
ROUGIE Maelenn	CRITT Bois
SERRE Jean-François	Norske Skog
SOTTIRIOU Jason	Chambre de Commerce et d'Industrie

SYNTHÈSE

	Collège public	Collège privé	TOTAL
TITULAIRES	4	5	9
SUPPLÉANTS	4	5	9
TOTAL	8	10	18

VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	16	17
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	9	10

Assistent également à la réunion :

AUDO Dorian, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
CAILLET Maxence, Gestionnaire LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Monsieur Michel FOURNIER remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion. Cette dernière commence par un tour de table.

À 15h15, Monsieur Michel FOURNIER déclare atteint le double quorum et aborde l'ordre du jour, à savoir :

1. Validation d'une proposition d'avenant à la convention LEADER : répartition de l'enveloppe réservataire attribuée au GAL, nouvelle composition du comité de programmation, modification de fiches action, transferts financiers
2. Présentation et notation de 6 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL
3. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
4. Communication des notes obtenues
5. Questions diverses

1. Validation d'une proposition d'avenant à la convention LEADER

A. Répartition de l'enveloppe réservataire au sein de la maquette financière du GAL

Le GAL du Pays d'Epinal a obtenu une enveloppe réservataire d'un montant de 150 306,15 euros pour la programmation 2014-2020 de la part de la Région Grand Est, autorité de gestion du fonds européen FEADER.

L'enveloppe financière globale du GAL passe donc de 1 204 075 euros à 1 354 381,15 euros.

Etant donné la sollicitation plus importante des fiches actions N°9 (développement de la construction et de la rénovation en bois) et N°10 (promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois), il est proposé de consacrer l'essentiel de l'enveloppe réservataire à ces deux fiches actions. Il est également proposé d'en attribuer une partie à la fiche action N°1 (animation et fonctionnement du GAL) afin de contribuer au financement de l'équipe technique pour l'année 2020.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'enveloppe réservataire pour validation par le comité de programmation :

Fiche action	Situation actuelle		Situation tenant compte de l'ajout de l'enveloppe complémentaire	
	Montant FEADER affecté à la fiche	Solde FEADER en l'état actuel (programmé + sollicité)	Modification proposée	Estimation du solde FEADER avec enveloppe réservataire
N°1 : Animation et fonctionnement du GAL	160 075 €	4,13 €	+ 20 000,00 €	20 004,13 €
N°9 : Développement de la construction et de la rénovation en bois	305 000 €	- 72 327,32 €	+ 70 000,00 €	- 2 327,32 €
N°10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois	366 544 €	- 23 874,37 €	+ 60 306,15 €	36 431,78 €

Les membres du comité de programmation valident, à l'unanimité, la répartition de l'enveloppe réservataire, et donc la modification de l'annexe 2 « Eléments financiers » de la convention tripartite à compter du 28 juin 2019.

B. Transferts financiers entre les fiches action au sein de la maquette financière du GAL

Fiche action	Situation actuelle		Situation tenant compte des transferts financiers	
	Montant FEADER affecté à la fiche	Solde FEADER en l'état actuel (programmé + sollicité)	Modification proposée	Estimation du solde FEADER avec enveloppe réservataire et transferts financiers
N°4 : Observatoire local de la filière forêt-bois	7 000 €	7 000 €	- 5 200,00 €	1 800 €
N°5 : Regroupement économique des propriétaires forestiers	120 000 €	29 921,82 €	- 19 921,82 €	10 000 €
N°6 : Développer des outils innovants pour une foresterie dynamique	31 520 €	20 000 €	- 13 000,00 €	7 000 €
N°11 : Développement d'outils d'animation économique	60 000 €	13 170,58 €	- 8 670,58 €	4 500 €
N°9 : Développement de la construction et de la rénovation en bois	305 000 €	- 2 327,32 €	+ 16 792,40 €	14 465,05 €
N°10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois	366 544 €	- 23 874,37 €	+ 30 000,00 €	66 431,78 €

Les membres du comité de programmation valident, à l'unanimité, les transferts financiers entre fiches action et donc la modification de l'annexe 2 « Eléments financiers » de la convention tripartite à compter du 28 juin 2019.

C. Proposition de modification des fiches action

Afin d'élargir les possibilités de financement à d'autres projets, il est proposé d'ajouter ou de modifier des types d'opérations subventionnables pour 3 fiches actions :

- **Fiche action N°2 : Développer les échanges durables à travers une coopération innovante et culturelle autour de la filière forêt-bois**

Nouveau type d'opération : *Initier des projets communs entre deux ou plusieurs territoires portant sur des éléments structurants communs ou des problématiques communes aux territoires (filiale forêt-bois, accès aux services publics, valorisation des produits locaux, tourisme et notamment cyclotourisme, développement culturel) ; la coopération au travers du programme LEADER a pour vocation à traiter de ces problématiques mais peut également s'ouvrir à toutes celles de la stratégie.*

Nouveau plafond de dépense éligible : 50 000 €

- **Fiche action N°3 : Information et sensibilisation des habitants du territoire aux dimensions économiques, environnementales et sociales de la forêt**

Nouveau type d'opération : *organisation d'événements qui permettent de mettre en valeur la filière forêt-bois auprès du grand public*

Nouveau plafond de dépense éligible : 30 000 €

Nouveau taux minimum d'autofinancement : 20%

- **Fiche action N°10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt**

Modification du type d'opération : *Promotion de la fonction « loisir » de la forêt à travers :*

- *Organisation de manifestation et d'animations éducatives et touristiques sensibilisant aux différentes fonctions de la forêt*
- *Organisation de manifestations culturelles*
- *Organisation de manifestations et d'animations sportives, et notamment de sport-santé, ayant pour cadre l'environnement forestier*
- *Réalisation et entretien d'infrastructures et installation et entretien de mobiliers extérieurs*
- *Outils de promotion*

Nouveau coût admissible : *Acquisition de véhicules à deux roues neufs, dont vélo à assistance électrique, dans une optique de valorisation de la forêt dans le cadre du sport-santé*

Les membres du comité de programmation valident, à l'unanimité, la proposition de modification des fiches action n°2, n°3 et n°10 du GAL du Pays d'Epinal, à compter du 28 juin 2019.

D. Nouvelle composition du collège privé du comité de programmation

Des modifications dans la composition du collège privé du comité de programmation ont été opérées suite à des changements de représentants et au changement de nom de certaines structures.

Changement de nom de structure / raison sociale / adresse :

- GIPEBLOR devient FIBOIS Grand Est, sis au 2 Rue de Jarville 54181 HEILLECOURT
- L'association « Aux sources du parc » devient l'association « Aux sources de Saône et Meuse »

Changement de représentants :

- FIBOIS Grand Est : Gwendoline LEGROS (Titulaire)
- Association « Aux sources de Saône et Meuse » : Alain ROUSSEL (Titulaire) et Sylvain LACOMBE (Suppléant)
- Chambre d'Agriculture des Vosges : Lydie SAUNIER (Titulaire) et Jean-Louis LACROIX (Suppléant)
- CRITT Bois : Patrick PRUVOT (Titulaire)

Les membres du comité de programmation valident, à l'unanimité, la nouvelle composition du collège privé du GAL du Pays d'Epinal, donc la modification de l'annexe 3 « Composition CP » à compter du 28 juin 2019.

2. Présentation et notation de 6 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Construction du pôle santé à dominante bois Porteur de projet : Commune de Hadol Fiche action concernée : N°9 - Catalyser l'utilisation du bois dans la construction et développer le marché de la rénovation en bois Présentation : Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire de Hadol
	Coût total prévisionnel du projet 1 012 000 € HT
FEADER sollicité	41 822 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Démolition préalable du bâtiment	12 000 €
Maîtrise d'œuvre - OPC - SPS	150 000 € <i>dont 77 760 € éligibles LEADER</i>
Travaux	850 000 €
TOTAL	1 012 000 € <i>dont 77 760 € éligibles LEADER</i>

FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
Autofinancement de la commune	651 778 €
Etat (DETR)	318 400 €
LEADER	41 822 €
TOTAL	1 012 000 €

Présentation du projet	
<p>Dans le cadre de sa réflexion sur le maintien et le développement de l'offre de soins sur le territoire de Hadol, la commune souhaite créer un pôle de santé pluridisciplinaire qui regrouperait des professions médicales en un même site, autour d'un projet de santé et de soins.</p> <p>Les professionnels de santé qui intègrent le pôle de santé sont : 2 médecins, 1 infirmière, 2 kinésithérapeutes, 2 dentistes.</p> <p>Il s'agit d'un projet structurant pour les professionnels de santé déjà présents sur le territoire mais également pour la commune, et qui a pour finalité de proposer une offre de soins et de prévention de proximité. Cette offre est plurielle et variée. Elle doit être maintenue, pérennisée et développée.</p> <p>Dans la continuité de la construction du groupe scolaire de Hadol, l'utilisation de la ressource bois local sera privilégiée.</p>	
Remarques	
<p>Des précisions sont apportées sur la surface de la maison de santé : 400 m2 et une localisation au centre de Hadol.</p> <p>Madame TAVERNIER demande si les professionnels sont d'accord pour se regrouper. Madame COURTOIS-PAULUS répond que les professionnels de santé ont rédigé des lettres d'intention en ce sens.</p> <p>Monsieur VALENTIN demande si la municipalité compte vendre le bâtiment à l'échéance du bail. Madame COURTOIS-PAULUS répond que c'est une possibilité.</p> <p>Monsieur PRUVOST demande quel est le maître d'œuvre. Madame COURTOIS-PAULUS répond que c'est Vosges Architecture.</p>	
Conflit d'intérêt	
<p><i>Monsieur COLIN ne prend part ni au débat ni à la notation.</i></p>	
Synthèse de la sélection	
<p>Utile sur le plan social, usage du bois local, bonne intégration</p>	
VOTE	Nombre de votants : 16
NOTE	16,31/20
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</p>

NUMÉRO 2 - NOTATION -	Projet : Création de gradins au fort de Sanche y dans le cadre d'un théâtre de verdure Porteur de projet : Commune de Sanche y Fiche action concernée : N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois Présentation : Monsieur Gilles DUBOIS, Maire de Sanche y
Coût total prévisionnel du projet	106 900 €
FEADER sollicité	15 000 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Maîtrise d'œuvre	14 900 € <i>dont 14 900 € éligibles LEADER</i>
VRD - Gros œuvre - Aménagement extérieur	39 000 €
Charpente - Bardage Bois	46 000 € <i>dont 46 000 € éligibles LEADER</i>
Serrurerie	3 000 €
Électricité	4 000 €
TOTAL	106 900 € <i>dont 60 900 € éligibles LEADER</i>

FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
Autofinancement de la commune	49 940 €
Etat (DETR)	41 960 €
LEADER	15 000 €
TOTAL	106 900 €

Présentation du projet
<p>Le fort de Sanche y a fait l'objet, de 2016 à 2018, de travaux d'étanchéité, de menuiserie, d'électricité et de reprise des façades. L'objectif actuel est de réaliser un théâtre de verdure au sein du fort, en lien avec le comité des Fêtes de Sanche y qui organise des manifestations (marché de printemps, videgrenier, fête de la musique, journée du patrimoine...).</p> <p>Les travaux prévoient la mise en place de gradins de plein air au talus du mur de contre escarpe et la mise en place de clôture de sécurité. Les assises des tribunes seront en bois local non traité. Le projet a pour objectif d'utiliser du bois issu de la commune de Sanche y, en partenariat avec l'ONF. La commune dispose notamment d'une ressource en Chêne et en Douglas, deux essences naturellement durables et résistantes, et par conséquent pertinentes pour le projet. Cette démarche permettra une valorisation des ressources de la commune, le développement des filières courtes et des entreprises locales.</p> <p>Le projet permettra de rendre le fort plus attractif et de lui donner une nouvelle visibilité en développant de nouveaux usages.</p>

Remarques	
Une question est posée sur la capacité d'accueil. Monsieur DUBOIS répond qu'il y aura 170 places assises et ce pourra aller jusque 300 personnes au total.	
Conflit d'intérêt	
<i>Monsieur DUBOIS ne prend pas part à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection	
Beau projet architectural et musical, caractère local, bonne intégration	
VOTE	Nombre de votants : 16
NOTE	16,06/20
Avis	
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	
Montant FEADER attribué	
Défini au moment de la validation, après instruction du dossier	

NUMÉRO 3 - NOTATION -	Projet : Salon Habitat et Bois 2019 Porteur de projet : FIBOIS Grand Est Fiche action concernée : N°8 - Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre) Présentation : Madame Gwendoline LEGROS, déléguée générale adjointe FIBOIS Grand Est	
	Coût total prévisionnel du projet	50 000 €
	FEADER sollicité	12 600 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Réservation de l'emplacement du stand	19 000 €
Investissement matériel Construction du stand	13 000 €
Dépense de personnel (23% ETP)	18 000 €
TOTAL	50 000 €

FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
Conseil Régional Grand Est	20 000 €
Autofinancement FIBOIS	17 400 €
LEADER	12 600 €
TOTAL	50 000 €

Présentation du projet	
<p>Le Salon accueille près de 55 000 visiteurs sur 5 jours. Il s'adresse aux professionnels de la filière Bois, aux élus et au grand public. L'interprofession du Grand Est dispose d'un stand animé par des conférences, des débats et autres animations sur le bois avec des thèmes sur la construction et le rôle social et économique de la forêt (architecture, bois locaux, maladie de Lyme...). Le stand pourra servir d'écran pour mettre en avant 4 à 5 start'up ayant une spécialité bois (issue de la démarche « La Boîte » Terres de Hêtre ou autre).</p> <p>Le salon Habitat et Bois est dédié entièrement à l'univers du bois et des autres matériaux de construction. Le stand est une belle vitrine de promotion du bois local. Comme tous les ans, le stand de l'interprofession est réalisé par les étudiants du BTS SCBH du lycée André Malraux de Remiremont. Nouveauté : lors de l'inauguration du salon, le jeudi 19 septembre, les 1ers trophées des ambassadeurs seront remis aux élus « acteur » de la filière bois. L'objectif de ce trophée est de valoriser les actions des élus sur leurs projets en lien avec la filière (construction, plantation, énergie, emploi/formation...).</p>	
Remarques	
Monsieur Mansuy VALENTIN demande ce que deviendra la structure du stand. Madame LEGROS répond que le lycée Malraux se charge du recyclage de la structure.	
Conflit d'intérêt	
<i>Madame Gwendoline LEGROS ne prend pas part à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 16
NOTE	16,13/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 4 - NOTATION -	Projet : Rénovation en bois d'un bâtiment agricole Porteur de projet : GAEC des Trois Provinces Fiche action concernée : N°9 - Catalyser l'utilisation du bois dans la construction et développer le marché de la rénovation en bois Présentation : Madame Estelle LAURRIN	
	Coût total prévisionnel du projet	112 500 €
FEADER sollicité	54 000 €	

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Charpente de couverture	25 000 €
Planchers bois intérieurs	21 000 €
Ossature bois extension	25 000 €
Bardage bois extension	9 500 €
Menuiseries intérieures	5 000 €
Menuiseries extérieures	20 500 €
Mobiliers	6 500 €
TOTAL	112 500 €

FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
LEADER	54 000 €
Autofinancement	52 500 €
Conseil départemental Vosges (SDIR/SDIA)	6 000 €
TOTAL	112 500 €

Présentation du projet
<p>Rénovation, aménagement et extension en construction bois d'un bâtiment ancien. Aménagement d'une céréalerie, d'une meunerie, d'un fournil et d'un local d'accueil pédagogique pour l'activité de paysans-meuniers-boulangers en agriculture biologique.</p> <p>La partie pédagogique sera axée sur l'activité agricole et sur la construction durable et écologique.</p>
Remarques
<p>Monsieur Roger COLIN demande si les menuiseries intérieures et extérieures sont en bois. Madame LAURRIN répond par l'affirmative.</p> <p>Monsieur Denis DAGNEAUX félicite Madame LAURRIN pour ce projet.</p> <p>Madame Gwendoline LEGROS soumet l'idée de développer un récit pédagogique sur le bois utilisé pour la construction.</p>
Conflit d'intérêt
-

Synthèse de la sélection	
Incitation à consommer local. Isolation en paille. Partenaires locaux. Projet réfléchi.	
VOTE	Nombre de votants : 17
NOTE	15,82/20
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 5 - NOTATION -	Projet : Mise en place du FabLab Bois - 2 ^e phase Porteur de projet : PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges Fiche action concernée : N°11 - Développement d'outils d'animation économique Présentation : Madame Stéphanie RAUSCENT, directrice du PETR			
	<table border="1"> <tr> <td>Coût total prévisionnel du projet</td> <td>52 587,98 €</td> </tr> <tr> <td>FEADER sollicité</td> <td>31 552,78 €</td> </tr> </table>	Coût total prévisionnel du projet	52 587,98 €	FEADER sollicité
Coût total prévisionnel du projet	52 587,98 €			
FEADER sollicité	31 552,78 €			

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Outils électroportatifs	5 158,02 €
Ponceuse large bande - Calibreuse	17 014 €
Découpe laser	12 984,40 €
Imprimante 3D à filament	3 688 €
Scanner 3D	2 479 €
Informatique	3 960,10 €
Cabine de finition	4 546,90 €
Compresseur	893,55 €
Pistolet de finition	469,35 €
Découpe vinyle	690 €
Massicot	695,55 €
TOTAL	52 587,98 €

FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
LEADER	31 552,78 €
Autofinancement PETR	21 035,20 €
TOTAL	52 587,98 €

Présentation du projet	
<p>Dans la continuité de la mise en œuvre du Fab Lab bois, intitulé Xylolab, et inauguré en octobre 2018, il convient désormais de compléter l'équipement de cet outil d'animation économique innovant pour le territoire. Le Xylolab doit en effet intégrer l'Hôtel de l'innovation Bois, dont la construction a démarré, et proposé de nouveaux services à la population et aux entreprises.</p> <p>Cette deuxième phase d'équipement du Xylolab comprend l'acquisition d'outils électroportatifs et une ponceuse/calibreuse. Des machines visant à équiper l'espace commun (imprimante 3D, scanner 3D, informatique), la salle de finition et la salle de prototypage seront également acquises.</p> <p>Le Xylolab sera pleinement opérationnel en 2020 et constituera un véritable outil au service de l'économie locale et des démarches entrepreneuriales autour de la forêt et du bois. Il permettra de créer des synergies entre urbain et rural en mettant notamment les compétences du pôle bois d'Epinal au service des entreprises et des habitants du territoire du Pays d'Epinal.</p>	
Remarques	
-	
Conflit d'intérêt	
<i>Monsieur Gilles DUBOIS ne prend part ni au débat ni à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 16
NOTE	15/20
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 6 - NOTATION -	Projet : Les Sentiers Détournés	
	Porteur de projet : Commune des Voivres	
	Fiche action concernée : N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois	
	Présentation : Monsieur Michel FOURNIER, maire des Voivres	
Coût total prévisionnel du projet	80 000 €	
FEADER sollicité	48 000 €	

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Fourniture, tirages photos, installation	49 000 €
Animations	13 000 €
Communication	18 000 €
TOTAL	80 000 €

FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
LEADER	48 000 €
Autofinancement de la commune	32 000 €
TOTAL	80 000 €

Présentation du projet
<p>La manifestation « Les Sentiers détournés » est née sur les communes de Sapois et Vagney en 2016 sous le nom de « Sentiers de la photo » et est devenue un projet culturel régional qui impacte aujourd'hui plusieurs communes.</p> <p>Le programme culturel 2019-2020 qui va être mis en place sur la commune de Les Voivres va permettre d'accentuer la fréquentation du site de l'étang l'Allemand et rendre ainsi la commune plus attractive auprès des touristes et de la population locale. Le thème 2019 relatif à la biodiversité sera enrichi en 2020 par un thème autour de la forêt. Ces photographies de qualité constitueront une manifestation culturelle forte pour le territoire de la Vôge et seront un outil supplémentaire pour la valorisation de la forêt.</p> <p>Ce projet est aussi susceptible d'entraîner des retombées économiques locales positives, que ce soit en termes d'achats de biens et de services, d'hébergement, de restauration et de fréquentation des commerces. Il s'agit donc de faire d'un projet culturel, qui valorise notamment la forêt, un levier pour le développement du territoire de la Vôge.</p>
Remarques
-
Conflit d'intérêt
<i>Monsieur Michel FOURNIER ne prend pas part à la notation.</i>

Synthèse de la sélection	
Mise en valeurs des savoir-faire et des villages	
VOTE	Nombre de votants : 16
NOTE	13,75/20
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

2. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable

NUMÉRO 1 - VALIDATION -	<p>Réalisation : Travaux de restructuration et d'extension en bois de la mairie et des locaux techniques</p> <p>Porteur : Commune de Sanchev</p> <p>Fiche action concernée : N°9 - Catalyser l'utilisation du bois dans la construction et développer le marché de la rénovation en bois</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Michel FOURNIER annonce que le projet « Travaux de restructuration et d'extension en bois de la mairie et des locaux techniques » présenté par la commune de Sanchev a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,89/20 lors du comité de programmation du 22 mai 2018. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **48 722,75 €**.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Investissements matériels	105 196,94 €
TOTAL	105 196,94€
Total avec plafond	100 000 €
FINANCEMENTS	
LEADER (48,7 %)	48 722,75 €
Conseil départemental des Vosges (3,6 %)	3 545,23 €
Conseil régional Grand Est (7,7 %)	7 732,15 €
Autofinancement commune (40 %)	39 999,87 €
TOTAL	100 000€

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,89/20 obtenue au comité de programmation du 22 mai 2018 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 48 722,75 €.

NUMÉRO 2 - VALIDATION -	<p>Réalisation : Sentiers pédestres - panneaux pédagogiques</p> <p>Porteur : Communauté de communes de la Région de Rambervillers</p> <p>Fiche action concernée : N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Michel FOURNIER annonce que le projet « Sentiers pédestres - panneaux pédagogiques » présenté par la Communauté de communes de la Région de Rambervillers a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,58/20 lors du comité de programmation du 21 février 2019. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **6 626,32 €**.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Investissements matériels	11 043,88 €
TOTAL	11 043,88 €
FINANCEMENTS	
LEADER (60 %)	6 626,32 €
Autofinancement 2C2R (40 %)	4 417,56 €
TOTAL	11 043,88 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,58/20 obtenue au comité de programmation du 21 février 2019 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 6 626,32 €.

NUMÉRO 3 - VALIDATION -	<p>Réalisation : Etude de diagnostic et de faisabilité sur l'ensemble du bâti de la Maison Familiale et Rurale de Hadol</p> <p>Porteur : MFR de Hadol</p> <p>Fiche action concernée : N°9 - Catalyser l'utilisation du bois dans la construction et développer le marché de la rénovation en bois</p>
-----------------------------------	--

Monsieur Michel FOURNIER annonce que le projet « Etude de diagnostic et de faisabilité sur l'ensemble du bâti de la Maison Familiale et Rurale de Hadol » présenté par la MFR de Hadol a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 16,65/20 lors du

comité de programmation du 22 mai 2018. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **5 840,64 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Etude de diagnostic et de faisabilité	8 112 €
TOTAL	8 112 €
FINANCEMENTS	
LEADER (72 %)	5 840,64 €
Commune de Hadol (8%)	648,96 €
Autofinancement MFR (20 %)	1 622,40 €
TOTAL	8 112 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 16,65/20 obtenue au comité de programmation du 22 mai 2018 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 5 840,64 €.

4. Communication des notes obtenues

Suite à la présentation des projets, Monsieur Michel FOURNIER restitue les notes obtenues par les projets évalués ce jour :

	PROJET	NOTE
1	Construction du pôle santé à dominante bois	16,31 / 20
2	Création de gradins au fort de Sanchev dans le cadre d'un théâtre de verdure	16,06 / 20
3	Salon Habitat et Bois 2019	16,13 / 20
4	Rénovation en bois d'un bâtiment agricole	15,82 / 20
5	Mise en place du FabLab Bois - 2 ^e phase	15 / 20
6	Les Sentiers Détournés	13,75 / 20

- CONCLUSION -

6 nouveaux projets présentés sur 6 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

5. Questions diverses

Un état d'avancement est présenté aux membre du comité de programmation. Ainsi, au 27 juin 2019, l'enveloppe LEADER du GAL du Pays d'Epinal est consommée à hauteur de 97% (dossiers programmés + demandes préalables).

- 50% de l'enveloppe est programmée, c'est-à-dire que les conventions juridiques attributives d'aide sont signées.
- 47% de l'enveloppe concerne des dossiers actuellement en cours d'instruction ou en cours de montage.
- 20% de l'enveloppe financière du GAL a été payée aux porteurs de projets.

En tenant compte de l'enveloppe réservataire de 150 306,15€ attribuée au GAL, le taux de consommation de l'enveloppe financière passera à 86%, ce qui permettra de financer encore quelques projets en 2019 et 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel FOURNIER remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 17h30.

Le Président du GAL,

Philippe EYMARD

